

Mise en œuvre de la stratégie d'information et de communication concernant l'euro et l'Union économique et monétaire

2005/2078(INI) - 15/06/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Jules MAATEN (ADLE, NL) sur une stratégie d'information et de communication concernant l'euro et l'Union économique et monétaire.

Le rapport énumère un grand nombre d'avantages apportés par l'Union économique et monétaire, tels que la stabilité des prix, la réduction des frais de transaction, la transparence accrue des prix dans la zone euro, la baisse de leur volatilité sur les marchés internationaux des devises et la protection contre les chocs extérieurs, un niveau historiquement bas des taux d'intérêt, les faibles taux des emprunts hypothécaires et la simplification des voyages. Aux yeux de la commission, «l'euro est peut-être le projet européen le plus abouti jamais entrepris». Les députés sont toutefois également conscients qu'une certaine partie de la population européenne «dit toujours avoir une perception négative de l'euro. Il semble, en outre, que cette tendance soit à la hausse.» La commission considère par conséquent que la monnaie unique reste un thème de communication prioritaire pour l'UE, et ses avantages «doivent continuer à être mis en valeur et expliqués au public d'une façon approfondie», en utilisant davantage les techniques modernes de marketing pour faire passer le message. Il faut accorder une importance particulière aux petits centres urbains et aux régions éloignées. La Banque centrale européenne devrait entreprendre une analyse quantitative annuelle des avantages que l'euro a apportés aux citoyens ordinaires.

Les députés estiment qu'il importe de tenir compte des préoccupations des trois pays de l'ancienne UE15 qui ne font pas partie de la zone euro - le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark - et invitent la Commission à aider les gouvernements de ces États membres «qui tentent de convaincre une population sceptique, pour autant qu'ils le souhaitent».

Par ailleurs, le rapport estime que la Commission doit concentrer ses efforts pour aider les nouveaux États membres à préparer leurs citoyens à l'adoption de l'euro en menant une campagne d'information intensive, à superviser le déroulement de cette campagne lorsqu'elle a déjà été entreprise. La commission constate que le double affichage obligatoire des prix - de trois mois au moins avant l'introduction de l'euro à douze mois après celle-ci - peut faire baisser les craintes de la population en matière d'augmentations des prix dues à l'euro et amener les entreprises commerciales et les prestataires de services, grâce à une certaine pression, à ne pas profiter du passage à l'euro pour augmenter les prix. Elle estime que les abus observés dans les États membres actuels de la zone euro devraient servir de contre-exemples aux pays qui entreront prochainement dans la zone euro. De manière plus générale, l'UE devrait soutenir des projets de «jumelage» par l'intermédiaire desquels les anciens États membres pourraient contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et au transfert de savoir-faire, au niveau des ministres des finances et des banques centrales.

La commission demande également à la Commission de publier une analyse sur l'excès de billets de 500 euros en circulation et avertit contre les risques éventuels de criminalité et de blanchiment de capitaux liés à l'utilisation de si grosses coupures. Elle constate l'augmentation de la part du commerce électronique dans les transactions et s'interroge en conséquence sur la pertinence de conserver des coupures de 500 euros.